

Une objection du même ordre a été soulevée au sujet du désarmement nucléaire. Aux Nations-Unies, le débat sur les transferts d'armes a toujours amené certains pays à exprimer la crainte que l'importance y étant accordée voile la question beaucoup plus grave du désarmement nucléaire.

### *Le secret*

On s'est interrogé sur la volonté des États de communiquer les détails de leurs transferts d'armes. Il est tout à fait probable que certains pays voudront garder le voile sur certains transferts, et il serait impossible de déceler ces transactions subreptices sans des mesures de vérification, lesquelles dépassent les capacités actuelles de l'ONU.

### *Définitions*

Les producteurs d'armes ont fait valoir la difficulté de parvenir à une définition des armements qui ne soit ni trop limitée, au point d'être inutile, ni trop large, au point de porter atteinte aux exportations et à l'industrie en général. Ils soulignent qu'il existe un large éventail de produits pouvant servir à la fois à des fins civiles et militaires et que la distinction est encore plus difficile à établir dans le cas des composantes et sous-composantes. L'existence d'un registre d'armes pourrait donc nuire à la vente de biens ayant des applications civiles.

### *La confidentialité commerciale*

Il est possible qu'un système public de contrôle favorise des procédés déloyaux et compromette le processus des soumissions en empiétant sur le droit des fournisseurs et des acheteurs de garder le secret sur les transactions.

### *Répercussions économiques*

Quantité de découvertes technologiques qui ont profité à l'industrie civile ont été le fruit de recherches de pointe menées à bien uniquement grâce aux investissements consentis dans le domaine de la défense. Si un registre doit constituer la première étape vers une réduction des exportations d'armes, ces retombées bénéfiques seraient compromises.